



AROPA 57

Siège Social : LORCA Route de Metz 57580 REMILLY

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AROPA 57 du 6 avril 2017

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association de Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Moselle (AROPA 57) s'est tenue le jeudi 6 avril 2017 au Royal Palace à KIRRWILLER (67).

En son nom et au nom des membres du Conseil d'Administration, Daniel PONTISSO, Président de l'AROPA 57 accueille et souhaite la bienvenue à tous les adhérents.

Il les remercie cordialement pour leur participation à cette rencontre annuelle et poursuit en saluant et en remerciant les invités qui honorent par leur présence les travaux de cette réunion statutaire :

- Mme Monique SCHUBERT représentant Mr PIETREMENT, Président de l'AROPA 51,
- Mr Guy PEIFFER, Président de l'AROPA 54 et secrétaire-adjoint de la FNAROPA,
- Mr Raymond CLEMENT, Président de l'AROPA Alsace, administrateur et délégué de région de la FNAROPA,

Avant de donner lecture de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire, le Président ne manque pas de préciser :

"Cette année, nos Assemblées Générales sont atypiques car nous avons voulu joindre le festif au statutaire et c'est la raison de notre présence ici à Kirrwiller.

C'est également pour cela que nous n'avons pas, comme les années précédentes, nos invités habituels et un intervenant extérieur".

Le Président tient également à rendre un hommage particulier à Thérèse BLOTT, très impliquée au plan local et national dans les structures AROPA et FNAROPA, qui nous a quittés en juin dernier et qui participait à toutes nos Assemblées depuis de nombreuses années.

Il exprime également ses vœux de meilleure santé aux membres de l'Association retenus par la maladie et déplore le décès de 6 membres de l'Association survenus depuis la dernière Assemblée Générale.

Marcel BLETTNER, Léopold HARAUX, Lucien HENNEQUI, Luc MATHIOTTE,
Laurent ROBINET et Bernard WILLEMIN.

En leur mémoire, le Président invite l'Assemblée à observer quelques instants de recueillement.

Puis il donne connaissance de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire constitué comme suit :

- 1 - Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 mars 2016
- 2 - Rapport d'activité de l'année 2016
- 3 - Rapport financier de l'année 2016
- 4 - Rapport des vérificateurs aux comptes - Approbation des comptes de l'année 2016
- 5 - Confirmation de la cooptation de Mr Denis PIDOLLE au poste de vérificateur aux comptes
- 6 - Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant
- 7 - Rapport de la commission environnement du retraité
- 8 - Présentation des dossiers FNAROPA
- 9 - Parole aux participants

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire

A l'issue de ce préambule et conformément à la convocation qui a été adressée à l'ensemble des adhérents le 2 janvier 2017, le Président déclare ouverte la 29ème Assemblée Générale ordinaire de l'Association.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article 13 des statuts et pour pouvoir délibérer valablement, l'Assemblée doit réunir au moins le quart de ses membres actifs, présents ou représentés, soit un total de 221.

Le Président précise que la liste d'émargement fait ressortir que sur 884 membres inscrits, 288 sont effectivement présents ou représentés.

Il constate donc que le quorum est atteint et que dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il propose Jean-Paul BARBIER comme secrétaire de séance, Agnès GRANDGIRARD et Martine WEIK en qualité de scrutatrices.

L'Assemblée Générale valide la proposition du Président.

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 18 mars 2016

Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 mars 2016 a été mis à la disposition des adhérents sur le site internet de l'Association et des exemplaires ont été disposés sur les tables d'émargement à l'entrée de la présente Assemblée.

Le Président sollicite l'Assemblée en vue de son approbation.

L'Assemblée qui accepte de s'exprimer à main levée approuve à l'unanimité le contenu de ce compte rendu.

2) Rapport d'activité de l'année 2016

2.1. Activités des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2016 : les 13 janvier, 29 février, 18 avril, 23 mai et 28 octobre pour assurer la gestion courante de l'Association.

Le Bureau s'est réuni le 22 novembre pour étudier la possibilité d'organiser la prochaine Assemblée Générale en dehors du département et d'adjoindre à la partie statutaire un complément festif.

Au cours de sa séance du 18 avril, le C.A. a procédé au renouvellement des membres du Bureau et de son Président.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration était représenté dans les manifestations suivantes :

- Assemblée Générale de la MSA Lorraine à EPINAL,
- Assemblée Générale de la FNAROPA à PARIS,
- Assemblée Générale de la FRAGE à CHAUMONT,
- Assemblée Générale de l'AROPA 54/88 à NANCY,
- Assemblée Générale de MUTUALIA à COLMAR,
- Assemblée Générale de l'AROPA 51-08 à REIMS,
- Assemblée Générale de l'AROPA Alsace à SCHILTIGHEIM,
- Assemblée Générale de la Section des Anciens Exploitants de la Moselle à BARONVILLE,
- Réunion régionale de la FNAROPA à LEMUD,
- Assemblée Générale de l'ASEPT Lorraine à VANDOEUVRE LES NANCY,
- Assemblée Générale de l'AMIRAM à BOULAY.

Le Président précise également l'intervention régulière de Dominique LANCERON, webmaster de l'Association, qui gère le site Internet en y intégrant photos, articles et comptes rendus divers et invite les adhérents à le consulter sans retenue.

2.2. Activités de l'Association en 2016

Informations à destination des adhérents

Pour tenir compte du coût important de reproduction et de diffusion de bulletins d'information et en l'absence dorénavant de participations financières extérieures en la matière, le Conseil d'Administration a décidé de privilégier les échanges sous forme de newsletters diffusées par voie Internet.

La commission communication étudiera toutefois la forme et la nature du contenu d'un bulletin annuel diffusé cette fois à l'ensemble des membres de l'Association.

Dans ce domaine, le Président ne manque pas de rappeler la diffusion trimestrielle de la revue "LE CHENE VERT" dont le contenu reste toujours apprécié.

Enfin, le fascicule de présentation de l'Association sous forme de feuillets mobiles a fait l'objet d'une mise à jour et d'une diffusion générale courant juin 2016.

Partenariat

En dehors des relations régulières entretenues avec nos partenaires habituels, un partenariat avec CER France et Interservices dans le cadre du conseil et de l'aide à la personne devrait aboutir rapidement.

2.3. Rapport moral et d'orientation du Président

Chers amis retraités,

L'an dernier, je commençais mon propos en vous disant que les attentats terroristes avaient fait réagir notre Société en ravivant une solidarité que le confort et l'individualisme avaient fait disparaître.

L'embellie fût de courte durée. Avec l'élection présidentielle, nous vivons depuis plusieurs mois une période bizarre, encore jamais vue, où les repères s'effacent et où l'individualisme est de rigueur faisant abstraction de toute solidarité.

Des éléments de programmes des candidats nous parlent de réformes importantes et nécessaires. Les débats issus de la campagne couvrent des options extrêmement diverses et laissent planer de nombreuses incertitudes sur les orientations qui seront finalement retenues. Nous serons bien sûr concernés que ce soit par une augmentation de la TVA, de la CSG ou par tout autre chose. Souhaitons que ce qui sera mis en place soit juste et équitable.

Chacun prêche pour sa paroisse et essaye, au travers de ses représentants, de limiter l'impact négatif qui pourrait le concerner.

Bien que nous ne soyons pas partenaire social notre confédération, la CFR, a fait parvenir aux candidats une lettre faisant part de nos revendications. Nous attendons des candidats à l'élection présidentielle des engagements clairs et que les retraités ne servent pas de variable d'ajustement.

Depuis de nombreuses années, malgré les sarcasmes et les sourires narquois, nos instances nationales soutiennent le projet de "retraite universelle" qui est pour nous la solution aux problèmes de retraite.

Enfin, elle figure dans le programme de certains candidats à l'élection présidentielle.

La notion d'accès aux soins pour chacun interpelle. Il y a de réels risques de remise en cause de la possibilité de se soigner.

Aujourd'hui l'Assurance Maladie Obligatoire prend en charge 77 % des dépenses, les complémentaires 14 % et les ménages 9 % ce qui constitue un équilibre précaire. Cet équilibre ne résiste pas à deux éléments :

- la progression globale des dépenses qui fait croître la part de chacun.*
- la progression du nombre des personnes prises en charge à 100% qui a pour effet de diminuer le taux moyen de prise en charge des autres assurés sociaux.*

C'est pourquoi la question du coût de l'assurance complémentaire maladie est cruciale. Nous sommes vigilants et suivons de près l'évolution de notre contrat collectif MUTUALIA.

Pour nous aider, nous pouvons nous appuyer et compter sur notre Fédération Nationale mais en contrepartie celle-ci doit pouvoir compter sur nous, les Associations de base, et c'est pour cette raison que nous mettons toute notre énergie à développer encore notre AROPA 57.

Je vous informe que notre association comptait 831 membres lors de notre précédente A.G., et aujourd'hui, nous sommes 922 avec la répartition suivante :

- Coopération	: 325
- Crédit Agricole	: 293
- MSA - CAAAM	: 77
- Groupama	: 31
- Chambre d'Agriculture	: 41
- Autres salariés des OPA et divers	: 155

Le travail effectué par Georges GRANDIDIER est toujours aussi remarquable, 91 adhésions de plus en un an, soit une augmentation de 10,95%. Je tiens à vous rappeler qu'en 2000 notre Association ne comptait que 188 adhérents.

Nous pouvons lui adresser quelques applaudissements car il les mérite bien.

Bravo Georges.

Applaudissements.

J'arrive au terme de ce rapport où je me suis efforcé de mettre l'accent sur deux sujets importants à mes yeux.

Ce que nous faisons tous collectivement est le fruit d'un engagement désintéressé où seule la préoccupation d'apporter un service, une réponse, voire une écoute nous motive. Dans ce monde devenu complexe, tumultueux et parfois versatile, gardons présent à l'esprit ce qui est essentiel :

- l'accompagnement de l'adhérent tout au long de la retraite,*
- la défense du pouvoir d'achat des retraités,*
- une organisation en recherche constante d'amélioration au service de ses adhérents.*

Merci de votre écoute.

3) Rapport financier de l'année 2016

Roger JACOB, Trésorier de l'Association présente successivement :

- le bilan au 31 décembre 2016
- le compte de résultat de l'exercice 2016
- le budget prévisionnel de l'exercice 2017

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de recettes de 229,48€.

Le Trésorier apporte un commentaire sur les postes principaux de dépenses et de recettes et met en évidence, une fois de plus, la bonne santé financière de l'Association.

En l'absence de demandes de précisions sur les éléments comptables communiqués, le Président remercie Roger JACOB pour le sérieux de son travail ainsi que pour la présentation claire et détaillée des documents produits.

4) Rapport des vérificateurs aux comptes

Dans son rapport, Michel MATHIOTTE, vérificateur aux comptes, informe l'Assemblée des contrôles effectués avec son collègue Denis PIDOLLE et atteste de la sincérité et de la régularité des comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils viennent d'être présentés par le Trésorier.

Le Président remercie ses collègues pour le sérieux qu'ils ont apporté dans l'exécution de leur mission et sollicite l'Assemblée en vue de l'approbation des comptes de 2016 et du quitus à donner au Conseil d'Administration pour sa gestion.

A l'unanimité, l'Assemblée qui accepte de se prononcer à main levée :

- approuve les comptes annuels et le bilan financier de l'exercice 2016,***
- donne quitus entier et sans réserves au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2016.***

5) Confirmation de la cooptation de Denis PIDOLLE au poste de vérificateur aux comptes

Le Président informe l'Assemblée qui lui incombe de procéder à la ratification de la cooptation de Denis PIDOLLE qui a pris ses fonctions de vérificateur aux comptes postérieurement à la tenue de la dernière Assemblée Générale.

A l'unanimité, l'Assemblée, qui accepte de se prononcer à main levée, confirme Denis PIDOLLE dans sa fonction de vérificateur aux comptes.

6) Renouvellement du Conseil d'Administration

6.1. Tiers sortant

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de l'Association, le Président rappelle qu'il convient de procéder annuellement au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sont renouvelables en 2017 :

Jean-Louis BANNIER, Jean-Paul BARBIER, Guy BLANCHARD, Claude HASSENFRTZ, Roger JACOB et Christian KREBS.

Avant de soumettre à l'Assemblée la résolution propre à ce point de l'ordre du jour, le Président précise que Guy BLANCHARD et Claude HASSENFRTZ ne sollicitent pas un nouveau mandat, que les quatre autres administrateurs sortants sollicitent le renouvellement de leur mandat pour la prochaine période de 3 ans et que par ailleurs, il n'a pas réceptionné de nouvelles candidatures.

6.2. Vérificateur aux comptes

L'Assemblée est également sollicitée en vue du renouvellement du mandat de vérificateur aux comptes de Michel MATHIOTTE.

L'Assemblée qui s'exprime à main levée procède à l'élection de Jean-Louis BANNIER, de Jean-Paul BARBIER, de Roger JACOB et de Christian KREBS aux postes d'administrateurs pour une période de 3 ans et de Michel MATHIOTTE comme vérificateur aux comptes pour une même période.

7) Rapport de la commission environnement du retraité

Michel MATHIOTTE, membre de cette commission, développe les principaux sujets d'actualité susceptibles de concerner la plupart des adhérents de l'Association.

Son intéressante intervention porte sur les sujets suivants :

- Prélèvements sociaux (15,50%) soit :

8,20% de contribution sociale généralisée (CSG)

0,50% de contribution remboursement de la dette sociale (CRDS)

4,50% prélèvement social (PS)

0,30% contribution additionnelle au prélèvement social

2,00% prélèvement de solidarité

- Impôts sur les revenus, prélèvements à la source sur les retraites, salaires, revenus fonciers, etc

La loi de finances pour 2017 a donné le coup d'envoi de sa mise en place.

Celle-ci est maintenant conditionnée aux résultats des prochaines élections présidentielles.

- Anciens combattants

a) 1/2 part fiscale du titulaire de la carte d'ancien combattant

L'ancien combattant né en 1942 et qui a eu 74 ans en 2016 peut déduire la 1/2 part fiscale sur sa déclaration d'impôts de 2017 au titre des revenus de 2016.

La veuve âgée de plus de 74 ans peut bénéficier aussi de cette 1/2 part à condition que le conjoint décédé après 74 ans remplissait les conditions pour bénéficier de cette 1/2 part supplémentaire.

b) augmentation de la retraite

L'indice de la retraite d'ancien combattant est fixé à 50 points au 1er janvier 2017 (contre 48 auparavant) soit un montant de 702€ par an et sera porté à 52 points au 1er septembre 2017.

- Crédit d'impôt pour emplois à domicile

Le même bonus fiscal sera accordé à l'ensemble des ménages et non plus seulement aux personnes actives et retraités imposables. Les retraités et autres personnes non imposables qui emploient un salarié à domicile pourront se faire rembourser le crédit d'impôt par le fisc.

- Simplification des démarches en cas de changement de banque

Depuis le 6 février 2017, changer de banque est devenu un jeu d'enfant grâce à un dispositif de la loi Macron. Il suffira de donner mandat au nouvel établissement qui se chargera de l'ensemble des transferts à partir des données de l'ancien compte.

8) Présentation des dossiers FNAROPA

Le Président passe ensuite la parole à Guy PEIFFER qui, en sa qualité de Secrétaire-adjoint de la FNAROPA, propose de faire un tour d'horizon rapide sur les sujets d'actualité qui sont actuellement suivis par la Fédération Nationale.

Un diaporama fait l'objet d'une projection simultanée.

L'intervenant introduit son propos en rappelant que si le montant de nos retraites n'a pas évolué au 1er octobre 2016, ce montant bénéficie toutefois d'une clause de sauvegarde assurant son maintien au niveau actuel pour le cas où le taux d'inflation annuel enregistrerait une baisse.

Cette situation qui perdure depuis plusieurs années génère un recul incontestable du pouvoir d'achat des retraités.

Face à cette situation, notre Fédération Nationale, la FNAROPA, dirige son action dans 2 axes essentiels :

I - La représentation des retraités et la défense de leurs intérêts spécifiques dans les instances régionales et nationales de concertation et de décision.

A cet égard, et tout en mettant à profit la période électorale qui s'ouvre, il conviendra de saisir cette opportunité pour convaincre les candidats à mettre au cœur des débats un esprit de solidarité et de justice indispensable au renforcement de notre système de Protection Sociale.

Notre Fédération Nationale considère par ailleurs que le fait de s'acquitter de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) au taux de 0,30% confère aux retraités un droit de présence et de participation aux décisions dans les Instances telles que le RU (Représentants des Usagers dans les Etablissements de soins) ainsi que dans les CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Guy PEIFFER développe également quelques aspects de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement votée le 14 décembre 2016.

Cette Loi vise 3 objectifs principaux :

a) le maintien des personnes âgées à domicile en engageant des actions en vue de stimuler l'activité cérébrale et l'activité physique, d'adopter une nutrition adaptée et d'encourager la lutte contre l'isolement.

b) la majoration et la modification des conditions d'attribution de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie)

c) l'aide aux aidants qui assistent les personnes en perte d'autonomie.

II - La recherche d'économies.

En matière de complémentaire santé, Guy PEIFFER signale qu'une enquête a été réalisée auprès d'Associations adhérentes et que la compilation des résultats met en évidence un reste important à la charge des assurés.

A ce titre, la FNAROPA engagera au cours des prochains mois une étude en vue de proposer à l'ensemble des adhérents des formules de garanties ainsi que des conditions tarifaires attractives dans le cadre d'un contrat groupe national.

Il est également rappelé l'existence d'un comparateur officiel des prestations et des tarifs des maisons de retraite : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Après avoir situé l'importance des effectifs de la FNAROPA au plan national, soit 31556 adhérents, en hausse de 4,5% en 1 an, Guy PEIFFER conclut son intervention en ces termes :

*"Si nous voulons peser sur les décisions qui nous concernent auprès des gouvernants, nous devons être toujours plus nombreux.
Soyons tous les «Ambassadeurs» de notre AROPA auprès de nos amis, voisins et ex-collègues".*

9) Parole aux participants

Aucune demande de parole n'est sollicitée.

Le Président déclare clos les travaux de la 29ème Assemblée Générale Ordinaire de l'Association tout en rappelant qu'une Assemblée Générale Extraordinaire va immédiatement faire suite.

-0-0-0-0-0-0-0-0-